

Ouvrir un compte

Pour devenir client d'une banque suédoise, vous devez pouvoir vous identifier et répondre à des questions sur les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'un compte bancaire. Voici, en bref, les renseignements que vous devez pouvoir fournir à la banque pour ouvrir un compte dans une agence.



Identification

Vous devez toujours pouvoir justifier de votre identité.

1. Vous pouvez justifier de votre identité à l'aide d'une pièce d'identité suédoise en cours de validité telle que votre passeport, votre carte d'identité nationale ou BankID. Vous pouvez également vous identifier avec votre permis de conduire suédois.
2. Si vous n'avez pas de pièce d'identité suédoise valide, vous pouvez vous identifier avec un passeport étranger en cours de validité ou autre pièce d'identité munie d'une photo, qui mentionne votre nationalité. Elle doit être émise par une administration ou autre autorité compétente. Notez que la banque peut exiger des documents supplémentaires.
3. Si vous n'avez pas de pièce d'identité valide vous devez pouvoir démontrer qui vous êtes et votre nationalité avec d'autres documents provenant d'une source indépendante et fiable.

Étudiants étrangers

Si vous êtes un étudiant étranger vous devez être en mesure de vous identifier comme indiqué ci-dessus. Vous devez en outre être en possession de :

- Un permis de séjour ou un visa (ne s'applique pas aux citoyens de la Communauté Européenne).
- Une décision d'admission de l'Université indiquant la durée des études.

Besoin de compte bancaire

Vous devez pouvoir justifier de votre besoin d'un compte bancaire et expliquer comment vous allez l'utiliser.

Cela peut être pour y déposer votre salaire ou d'autres indemnités, payer le loyer ou épargner.

La banque peut aussi vous poser d'autres questions pour en savoir plus sur vous comme client.

Droit à un compte bancaire...

La possibilité d'avoir un compte bancaire couvert par la garantie publique des dépôts et d'accéder aux services de paiement de base est, en principe, ouverte à tous, quelle que soit votre nationalité et que vous ayez ou non un numéro d'identité suédois.

.....mais les banques sont, dans certains cas, tenues de refuser l'ouverture d'un compte

La banque ne peut pas ouvrir un compte si :

- La banque ne peut pas vous identifier de manière suffisamment sûre.
- La banque estime que l'information que vous avez remise au sujet de vos motifs

d'ouverture d'un compte n'est pas suffisante.

- La banque, en ouvrant un compte, viole une règle définie par la loi ou la réglementation.

La banque a également le droit de vous refuser un compte si vous avez auparavant été malhonnête vis-à-vis d'elle.

Notez que...

- Vous devez comprendre les questions de la banque et pouvoir y répondre.
- Vous devez aussi pouvoir comprendre les informations que la banque vous donnera.
- Si vous avez besoin que quelqu'un traduise pour vous, vous pouvez demander à une telle personne de vous accompagner.
- La banque vous demandera d'où vient votre argent.
- Votre compte et les autres services bancaires auxquels vous avez accès ne doivent pas être utilisés par quelqu'un autre sans l'accord écrit de la banque.
- La banque peut être amenée à vous poser d'autres questions ou à formuler d'autres exigences.

Informations complémentaires

Pour plus d'informations, adressez-vous à votre banque.

Des informations sont également disponibles auprès des institutions suivantes :



Svenska **Bankföreningen**
Swedish Bankers' Association

www.swedishbankers.se

Le Parlement de Suède :

Loi (2017:6302) sur les mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Voir www.riksdagen.se

L'Autorité de surveillance du secteur financier de Suède :

Dispositions réglementaires de l'ASSFS relatives aux mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Voir www.fi.se

L'Association des banques suédoises :

Information concernant les mesures des banques contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Voir

www.swedishbankers.se

Comptoir de la dette publique suédoise

Information concernant la garantie des dépôts bancaires

Voir www.riksdagen.se

